



**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**DIX HEURES**

La greffière informe l'Assemblée de l'absence inévitable de la présidente et invite le président adjoint à prendre place sur le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint occupe le fauteuil à 10 heures.

---

M. ISLEIFSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 237 — *Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules (plaques d'immatriculation arborant le coquelicot)/The Drivers and Vehicles Amendment Act (Poppy Number Plates)*.

Il s'élève un débat.

M. ISLEIFSON intervient.

MM. SANDHU, LAGASSÉ, GERRARD et TEITSMA posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. SANDHU et GERRARD ainsi que M. le *ministre* REYES interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. WISHART tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 233 — *Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et les géoscientifiques/The Engineering and Geoscientific Professions Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

MM. ALTOMARE et SALA interviennent.

Conformément à l'article 25 du *Règlement*, le débat est interrompu à 10 h 55 afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi de député choisi 233.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M. WISHART présente la proposition suivante :

Proposition n° 21 : Stratégie fédérale de réduction des émissions attribuables aux engrais

Attendu :

que le Manitoba est au troisième rang des provinces canadiennes en matière de contribution du secteur agroalimentaire en tant que pourcentage du produit intérieur brut total de la province;

que cet été le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a fait une mise en garde contre la catastrophe à laquelle faisait face le monde en raison de pénuries alimentaires croissantes causées par la guerre en Ukraine;

que les Canadiens ressentent les pressions inflationnistes lorsqu'ils essaient de nourrir leurs familles et que l'Agri-Food Analytics Lab de l'Université Dalhousie prévoit un taux d'inflation des prix alimentaires de cinq à sept pour cent;

qu'une famille canadienne sur quatre s'endette pour continuer à se nourrir, alors que les prix augmentent en raison de la politique budgétaire d'impression d'argent que prône l'alliance libérale-néo-démocrate fédérale;

qu'en même temps l'alliance va de l'avant avec une politique de réduction des émissions attribuables aux engrais qui forcera les agriculteurs manitobains à réduire leur production alimentaire et à augmenter les prix de leurs cultures;

que l'alliance n'a consulté ni les agriculteurs manitobains ni les agriculteurs autochtones et n'a pris en considération ni les conséquences futures de cette politique sur les agriculteurs et les producteurs ni celles sur les familles dans la province;

que ces restrictions imposées aux agriculteurs manitobains et canadiens nuiront à leur capacité de faire des affaires sur le marché mondial;

que le plan de l'alliance ne tient pas compte de la possibilité de réduire les émissions à l'aide de cibles basées sur l'intensité, ce qui permettrait aux producteurs d'adopter des approches scientifiques pour une telle réduction tout en augmentant leur production;

que cette mauvaise politique publique aura des répercussions sur toute personne qui achète ou consomme des aliments au Canada et que — comme c'est souvent le cas lorsqu'il est question de politiques fédérales — les personnes qui éprouvent le plus de difficultés seront celles touchées de manière disproportionnée,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à renoncer à sa stratégie de réduction des émissions attribuables aux engrais, laquelle nuira aux agriculteurs, aux producteurs et aux familles du Manitoba, et à veiller également à ce que les agriculteurs qui n'arrivent pas à atteindre ces cibles arbitraires ne soient ni pénalisés ni exclus des programmes fédéraux d'aide aux agriculteurs.

Il s'élève un débat.

M. WISHART intervient.

MM. BRAR, EICHLER, GERRARD, MICHALESKI, WOWCHUK et LAMONT posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. BRAR, EICHLER, MOSES et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 224) — *Loi sur l'accès sans entrave aux établissements de santé et d'enseignement/The Unobstructed Access to Health Care and Education Facilities Act;*

(M. MARTIN)

(N° 244) — *Loi sur la protection des jeunes en milieu sportif/The Protecting Youth in Sports Act.*

(M. MOSES)

---

La présidente dépose :

le rapport sur les sommes versées aux députés que prévoit l'article 4 du *Règlement sur la communication de renseignements concernant les traitements, les allocations et les régimes de retraite des députés* daté du 13 mai 2022;

(Document parlementaire n° 125)

le rapport sur les sommes versées aux députés que prévoient les paragraphes 52.27(1) et (2) de la *Loi sur l'Assemblée législative* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

(Document parlementaire n° 126)

---

M<sup>me</sup> SQUIRES, *ministre responsable de la Condition féminine*, fait une déclaration au sujet de la Journée nationale de commémoration pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

M<sup>me</sup> FONTAINE, et avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

---

M. NESBITT, *ministre des Ressources naturelles et du Développement du Nord*, fait une déclaration au sujet du Service des agents de conservation.

M<sup>me</sup> NAYLOR, et avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. EICHLER, M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas), M<sup>me</sup> la *ministre* SQUIRES, M<sup>me</sup> FONTAINE et M. GERRARD font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — To request the Minister of Labour, Consumer Protection and Government Services to consider granting the auditorium to the JRL by March 1st, 2023; to request the Minister of Education to recognize the value that JRL provides to the student population of EHS as well as the communities of Village de St Pierre Jolys and the RM De Salaberry; to request the Minister of Education and the Minister of Francophone Affairs to recognize that an MOU between the RRVSD and JRL is morally, financially and culturally beneficial; to request the Minister of Sport, Culture and Heritage to recognize the heritage potential of this important building and its status in the community; and to request the Minister of Sport Culture and Heritage to prevent any renovations to the auditorium that would destroy and devalue the architectural integrity of the building.  
[Version anglaise d'une pétition présentée dans les deux langues]

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à consulter des spécialistes et experts en acoustique afin de déterminer le moyen le plus efficace de réduire les nuisances sonores liées à la circulation, à s'engager à prendre des mesures significatives en réponse aux préoccupations des résidents et à faire face à ce problème en construisant un mur antibruit le long des zones résidentielles adjacentes à la route périphérique Sud, du chemin St. Anne's au chemin St. Mary's, ainsi que pour les résidents du quartier River Park South.

M<sup>me</sup> LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n° 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter la nouvelle première ministre à aider la ville de Winnipeg, sur le plan financier, à construire un pont à trois voies dans chaque direction afin de conserver le lien essentiel qui relie le secteur nord-est de Winnipeg, Transcona et le centre-ville, à exhorter le gouvernement provincial à recommander que la ville garde le vieux pont entièrement ouvert à la circulation pendant cette construction et à étudier la faisabilité de le garder en service à des fins de transport actif dans le futur.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à approuver la prise en charge des traitements liés à la perte auditive par le régime d'assurance-maladie de Santé Manitoba et à offrir à tous ceux qui en ont besoin une couverture basée sur le revenu étant donné qu'il a été démontré que l'ouïe est essentielle pour la santé cognitive, mentale et sociale des Manitobains ainsi que pour leur bien-être.

M<sup>me</sup> MARCELINO — De demander au ministre du Travail, de la Protection des consommateurs et des Services gouvernementaux d'envisager de concéder l'auditorium à la BRJ d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2023; demander au ministre de l'Éducation de reconnaître la valeur que la BRJ apporte à la population étudiante de l'EHS ainsi qu'aux communautés du Village de St Pierre Jolys et de la MR de Salaberry; demander au ministre de l'Éducation et au ministre des Affaires francophones de reconnaître qu'un protocole d'entente entre le RRVSD et JRL est mutuellement bénéfique, financièrement et culturellement; demander au ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine de reconnaître le potentiel patrimonial de cet important bâtiment et son statut au sein de la communauté; et demander au ministre des Sports, de la Culture et du Patrimoine d'empêcher toute rénovation de l'auditorium qui détruirait et dévaloriserait l'intégrité architecturale du bâtiment. [*Pétition présentée en français*]

---

Conformément au paragraphe 34(11) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur la présentation d'une demande à l'Assemblée législative visant à exhorter le gouvernement fédéral à assurer l'équité en matière de financement de la santé pour le Manitoba sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger